



**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du six février deux mil vingt-six, est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LE BRIS, Adjointe et suppléant le Maire empêché.

Délibération 2026/001 - Mise à disposition individuelle de fonctionnaire titulaire

A compter du 09 mars 2026, la commune de Sorel-Moussel, mettra un agent titulaire, au grade d'agent de maîtrise, à disposition de la commune de Saussay, pour une durée de trois mois renouvelables. Le travail de cet agent est organisé par la commune de Saussay dans les conditions suivantes : ménage de la classe maternelle à raison de 30 minutes par jour le jeudi et le vendredi, soit 1 heure uniquement les semaines scolaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition individuelle et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, l'Adjointe suppléant le Maire empêché, à signer cette convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Délibération 2026/002 - Recrutement pour un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 30 novembre 2026, un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique à 35 heures par semaine ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération ;
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice 371 du 6ème échelon correspondant au grade d'adjoint technique, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Délibération 2026/003 Agglomération du pays de Dreux - Modification statutaire pour permettre la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur sur le territoire des communes de Mézières-en-Drouais et Ecluzelles.

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- de charger Monsieur le Maire ou son adjoint de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de modifications statutaires prévue à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 20 février 2026
Pour le Maire empêché,
L'Adjointe,



Martine LE BRIS